



L'hydroélectricité : une filière exportatrice et créatrice d'emplois

La filière industrielle française de l'hydroélectricité est une filière d'excellence au rayonnement mondial. Composée à la fois de grands groupes et de PME performants, elle regroupe les multiples domaines nécessaires à l'hydroélectricité : hydraulique, électrotechnique, génie civil, sciences de l'environnement, automatismes, etc., générant ainsi plusieurs dizaines de milliers d'emplois non délocalisables.

Les objectifs de développement pour 2020

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) fixe, en matière de production d'électricité, deux objectifs majeurs de développement de l'hydroélectricité pour 2020 : une hausse de la production d'énergie de 3 TWh et une augmentation de la puissance de pointe de 3 GW.

Pour atteindre ces objectifs, un scénario de développement de cette énergie a été élaboré, ces dernières années, entre les professionnels, l'Etat et toutes les parties prenantes.

Ce scénario prévoit de moderniser et d'optimiser le parc hydroélectrique existant, et de créer de nouveaux ouvrages sur les cours d'eau considérés comme propices, en stimulant les investissements.

Perspectives au-delà de 2020

Pour sécuriser les investissements à venir sur le territoire, il est indispensable de donner des perspectives de long terme à la filière, en permettant, au-delà de la rénovation des installations existantes, le développement de nouvelles installations, petites et grandes, afin d'optimiser la production d'énergie.

Une enquête réalisée par l'Union Française de l'Electricité en 2011-2012 estime qu'il existe un potentiel supplémentaire de 10,6 TWh/an, répartis entre la création d'ouvrages nouveaux (+9,5 TWh) et l'équipement de seuils existants (+1,1 TWh).

L'emploi dans la filière hydroélectrique

La filière française de l'hydroélectricité représente en 2012 plus de 20 000 emplois directs, indirects et induits. Outre les emplois non délocalisables liés à l'exploitation des centrales, ce sont aussi des milliers d'entreprises – souvent des PME locales et des artisans – qui contribuent à la construction, la rénovation ou la maintenance des centrales sur le territoire, dans des domaines extrêmement variés (matériaux et technologies de pointe, automatisme, électricité, télécom, BTP, mécanique, fonderie).

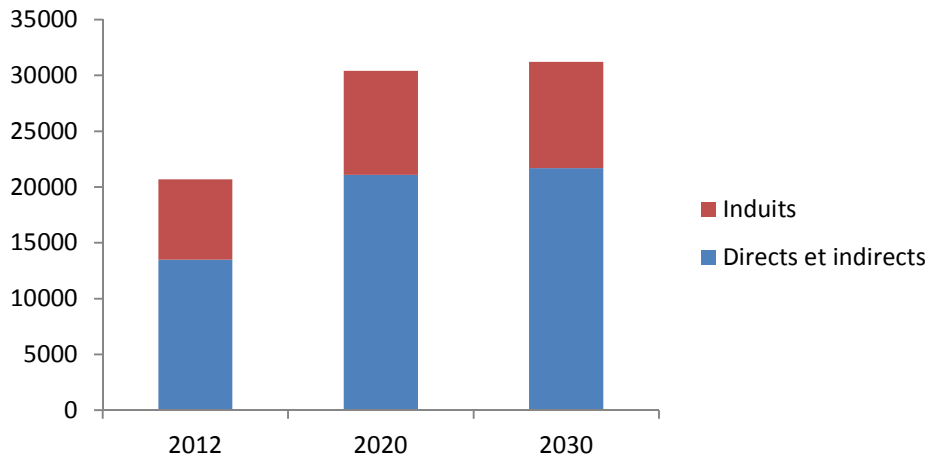
L'hydroélectricité contribue ainsi au développement des territoires ruraux ou de montagne, où sont principalement situées les 2250 centrales hydroélectriques.

Le développement de la filière aura un impact significatif sur l'économie. Ainsi, à l'horizon 2020, selon l'étude SER/BIPE, l'atteinte des objectifs de la PPI génèrera des investissements et un surplus d'exploitation qui permettront la création de plus de 10 000 emplois directs, indirects et induits supplémentaires.

Au-delà, si, comme le souhaitent les professionnels, le potentiel de 10,6 TWh est pleinement exploité, ce sont 31 200 emplois qui seraient au total générés par la filière à l'horizon 2030.

Emplois générés par la filière

source : étude BIPE pour le SER



L'annuaire de la filière hydroélectrique française, publié par le SER et France Hydroélectricité en février 2013 rassemble plus d'une centaine d'entreprises, PME, ETI et grands groupes, ayant développé des compétences de haut niveau sur toute la chaîne de valeur de la filière, et un savoir-faire qu'elles exportent dans le monde entier. Cet annuaire est consultable en ligne sur www.enr.fr rubrique « nos annuaires »

Une filière largement exportatrice

La France possède un savoir-faire internationalement reconnu en matière d'hydroélectricité. Ses entreprises, grands groupes comme PME, ont développé des compétences de haut niveau tout au long de la chaîne de valeur de la filière, qu'elles exportent dans le monde entier. Ainsi, d'après l'étude du BIPE, plus de la moitié de la valeur ajoutée générée par la filière l'est par l'exportation. L'hydroélectricité contribue ainsi à l'équilibre de la balance commerciale de la France.

La France est également en pointe en matière de conception des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), qui permettent le stockage de l'électricité produite par les énergies renouvelables. Au-delà de leur intérêt dans l'équilibrage du réseau, le développement de tels projets sur nos territoires constituerait une véritable vitrine du savoir-faire français et un signal fort à l'exportation. Le développement de l'hydroélectricité peut donc offrir de belles opportunités pour les sociétés françaises et un réel relai de croissance pour la filière industrielle.

Une source de revenus pour l'Etat et les collectivités

L'ensemble des taxes (Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau, impôts locaux, redevances, impôt sur les sociétés, etc.) payées par les acteurs de la filière alimentent les recettes des pouvoirs publics, à hauteur de plus d'1 milliard d'euros en 2012 (hors TVA). L'hydroélectricité contribue ainsi d'une part à l'équilibre des comptes publics de l'Etat, mais également au développement des territoires, puisque la moitié de ces taxes est perçue par les collectivités territoriales ou à leur profit.

Le développement de la filière permettra d'augmenter encore cette source de revenus, qui représentera d'après l'étude du BIPE près de 2 milliards d'euros (hors TVA) à l'horizon 2030. A cela s'ajouteront par ailleurs près de 700 millions d'euros de TVA.

RECETTES PUBLIQUES HORS TVA (MILLIONS D'EUROS)			
	Taxes et impôts (hors TVA, hors IS) à taux constants	Impôt sur les sociétés (sur la base d'un taux de croissance annuel du chiffre d'affaires de 3,6%)	Total fiscalité
2012	721	380	1101
2020	975	505	1480
2030	1199	720	1919

Source : étude BIPE pour le SER – janvier 2013

Encadré « Développement de l'hydroélectricité et lutte contre le réchauffement climatique »

L'hydroélectricité est une énergie décarbonée : son exploitation n'émet pas de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, outre les bénéfices socio-économiques évoqués ici, le développement de la filière contribuera également, en se substituant à des productions d'origine fossile (fioul ou gaz) fortement émettrices de GES, à la lutte contre le changement climatique, et à l'objectif fixé par le Président de la République de réduire de 40% les émissions de GES du pays d'ici 2030. A cet horizon, le BIPE estime que le développement de l'hydroélectricité permettra d'éviter l'émission annuelle de près de 5 millions de tonnes de CO₂.